



N°6

**DATE DE
CONVOCAION
1er JUILLET 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
1er JUILLET 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 16
VOTANTS : 21**

Envoyé en préfecture le 10/07/2015

Reçu en préfecture le 10/07/2015

Affiché le

ID : 003-210301388-20150706-2015CONTPRET-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quinze**

Le **six juillet à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme MERLE.
M. FUMOUX. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.**

Mme PERICHON. M. HUSSON. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

Absent : **M. VALERO.**

Madame CHERVIN Stéphanie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Caisse des Dépôts a lancé le 16 juin un dispositif exceptionnel permettant de préfinancer à taux zéro une partie des montants au titre du Fonds de compensation de la TVA. C'est un dispositif qui permet d'anticiper partiellement le remboursement du FCTVA.

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions au FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Monsieur le Maire est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé de 2 lignes d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

- Montant maximum du prêt : 95 000 €
- Durée d'amortissement du prêt : 17 mois
- Dates des échéances au capital de chaque Ligne du prêt :
 - Ligne 1 du Prêt : 47 500 €
 - Ligne 2 du Prêt : 47 500 €
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
- Amortissement : in fine
- Typologie Gissler : 1A

OBJET :

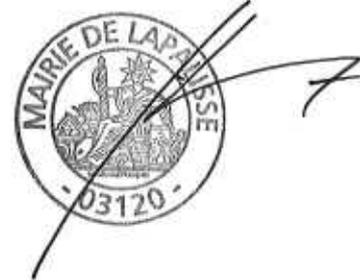
**Réalisation d'un
contrat de prêt d'un
montant total de
95 000 € auprès de
la Caisse des Dépôts
et Consignations
pour le préfinancement
des attributions du
FCTVA.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur Jacques de CHABANNES - Maire de la commune de LAPALISSE à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

